



Envoyé en préfecture le 05/12/2022
Reçu en préfecture le 05/12/2022
Publié le 
ID : 063-256303520-20221205-DELIB_25-DE

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand

Séance de l'assemblée délibérante du 23 novembre 2022

Délibération n°25/2022

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi seize novembre, s'est réuni à 18 heures, le mercredi vingt-trois novembre deux mille vingt-deux, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean DELAUGERRE
Pascal BRUHAT
Jean-Pierre BUCHE
Jean-Louis DAVENNE
Daniel SALLES
Fanny BLANC

Titulaires excusés :

Amalia QUINTON
Grégory DESTOMBES
Antoine DESFORGES
Gilles PETEL

Suppléants présents :

Danielle RANCY

Suppléants excusés :

Céline AUGER
Pierre DUPECHER
Catherine PHAM
Karine SOLOIS
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Françoise BERNARD

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	7				6			

Autre présent : A. GRUZELLE, Coordinateur de projet de l'Ecopole du Val d'Allier

Remarque : Fanny BLANC, Elue titulaire du SEAT, s'excuse de devoir quitter la réunion avant les votes

Objet : Accueil d'un stagiaire en gestion de projets culturels

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'Ecopôle du Val d'Allier approfondit son projet de valorisation et d'accueil du public ;
Considérant l'importance de mettre en place un programme d'animations annuel et un plan de communication pour 2023 ;

Le Président propose d'accueillir au sein du SEAT un stagiaire en gestion de projets culturels, idéalement avec un niveau d'études équivalent à un Master, afin de suivre la mise en place des événements et des projets d'animations.

Il explique que cette dépense (« charges de personnel et frais assimilés ») ne bénéficie pas de demande de subvention.

Le Président présente les missions proposées dans le cadre de ce stage et précise que la date d'accueil dans la structure est fixée à avril 2023.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Président à recruter un stagiaire en gestion de projets culturels pour une durée de 6 mois afin de mettre en place le programme d'animations annuel, de participer à l'organisation de l'événement « Ecopolys – Edition 2023 » et à la mise en œuvre du plan de communication et au programme d'animation ;
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions ;
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

